



AUDIENCE POUR PENSION ALIMENTAIRE

Par **khajo**, le **02/02/2021** à **16:42**

Bonjour, je vais expliquer simplement, je suis séparé de mon ex compagne, nous habitons dans le sud de la France, elle a voulu garder la petite en partant sur Paris, nous nous étions arrangé que je paye tous les déplacements mais que en échange je n'ai pas de pension à verser, j'ai reçu aujourd'hui un recommandé du Tribunal des affaires familiales à la requête de mon ex pour me demander 196€ de pension alimentaire. Ma question est, puis-je profiter de cette occasion pour demander la garde de ma petite en avançant mes arguments ou on ne devra traiter devant le juge que de la question financière et est-ce qu'elle a le droit à cette pension sachant que je paye déjà tous les frais de déplacements alors que c'est elle qui a voulu déménager sur Paris ?

Par **CUJAS 26150**, le **02/02/2021** à **16:59**

Bonjour,

vous avez intérêt à saisir le JAF de Paris pour faire valoir vos arguments.